

ANNEXE TARIFAIRE A L'ARRETE PREFECTORAL

TARIFS 2022 DES TRANSPORTS DE PERSONNES PAR TAXI DANS L'ARIEGE

Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course, est fixé à 7,30 €.

Prise en charge 2,35 Euros

Tarifs kilométriques

- A **1 €** (chute de 0,10 € tous les 100 m)
- B **1,5 €** (chute de 0,10 € tous les 66,66 m)
- C **2 €** (chute de 0,10 € tous les 50 m)
- D **3 €** (chute de 0,10 € tous les 33,33 m)

	SEMAINE				DIMANCHE et JOURS FERIES	
	jour	Nuit 19 h à 7 h	Neige et verglas		Jour	Nuit 19 h à 7 h
			jour	Nuit 19 h à 7 h		
Aller et retour en charge	A	B	B	B	B	B
Départ en charge et retour à vide ou vice-versa	C	D	D	D	D	D

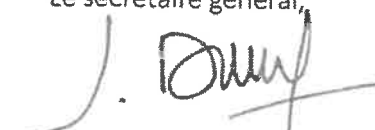
Tarif horaire d'attente ou de marche lente :

25,50 € (chute de 0,10 € toutes les 14,11 secondes)

Suppléments pour prise en charge de :

Bagage encombrant (nécessitant équipement extérieur ou au-delà de trois valises ou équivalent)	2 euros par encombrant	Passager à partir de la 5 ^{ème} personne (dans les véhicules autorisés à transporter plus de 5 personnes).	2,50 € par passager (mineur ou majeur)
--	------------------------	---	--

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


 Stéphane DONNOT